**ROUANS BASKET CLUB**

**Charte sportive**

Le Rouans Basket Club entend promouvoir une éthique sportive et associer son image aux valeurs de convivialité, de tolérance et d’esprit d’équipe. La présente charte précise les droits et les devoirs de chacun des acteurs afin de garantir la cohésion dans la vie du club.

**Règles de base :**

Chaque membre du club doit faire preuve de tolérance et accepter les différences.

**Ne pas oublier que les dirigeants, coach, marqueurs-chronométreurs, arbitres sont des bénévoles**.

Ne pas oublier que tout le monde a droit à l’erreur.

Ne pas oublier que le basket reste un jeu, un moment de plaisir et de détente pour les enfants.

Les chaussures de ville sont strictement interdites sur le terrain.

Ne jamais s’assoir sur ou de shooter au pied dans les ballons.

Les horaires d’entraînements définis en début d’année sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents entraîneurs et des disponibilités des installations sportives.

Les matchs peuvent avoir lieu le samedi ou le dimanche.

**Le bureau s’engage à :**

Assurer et licencier les joueurs.

Accueillir les équipes adverses et leurs supporters dans une ambiance chaleureuse et toujours fairplay, quel que soit le résultat des compétitions.

Mettre à disposition du joueur le matériel collectif nécessaire.

Veiller qu’à chaque entraînement soit présent un entraîneur ou un dirigeant.

Transmettre au joueur toutes les informations le concernant.

Etre à l’écoute des joueurs, de leurs parents, et de tout membre du club.

Promouvoir par ces actions la vie associative au sein du club et l’esprit d’équipe.

Mettre en place des réunions de formation à l’arbitrage et à la tenue de la table de marque.

Faire le nécessaire en cas d’incident ou d’accident.

Signature Président :

**Décisions disciplinaires :**

Le bureau est habilité à prendre toute décision disciplinaire quelle qu’elle soit.

En cas de comportement pouvant nuire au bon déroulement de l’activité, à la cohésion du groupe mais aussi à l’image du club, l’entraîneur ou le coach peut prononcer une exclusion du terrain.

En fonction de la gravité des faits et/ou de leur caractère répétitif, il revient au BUREAU d’envisager d’autres mesures disciplinaires à son égard (par exemple : exclusions des compétitions, des manifestations, temporaires ou définitives ou encore radiation du club).

Les amendes infligées, comme sanctions disciplinaires, à un joueur ou un entraîneur ou un coach, par le comité départemental, devront être réglées par la personne sanctionnée.

Toute dégradation de matériel ou des locaux sera financièrement imputable aux responsables.

Le RBC dégage toute responsabilité à l’intérieur des locaux et du parking en cas de vol, de perte ou de détérioration d’effets personnels.

**Le licencié, je m’engage à :**

Respecter mes coéquipiers, mon entraîneur, mon coach, mes adversaires, les arbitres, les dirigeants et les installations.

Respecter les directives que me donne mon entraîneur et mon coach.

Prévenir l’entraîneur et le coach pour toute absence ou retard aux entraînements et matchs.

Etre ponctuel et assidu.

Adopter en toute circonstance un comportement courtois. Favoriser une bonne entente au sein de mon équipe.

Ranger le matériel utilisé en fin de séance.

Avoir une tenue de sport réglementaire, sans bijoux et /ou montre.

Ne pas chahuter dans les vestiaires.

La participation aux tenus de tables de marque ou à l’arbitrage est obligatoire, celle –ci faisant partie de l’apprentissage des règles de jeu.

Le planning est affiché à l’intérieur et extérieur de la salle de sport, et disponible sur le site internet du club.

En cas d’empêchement, le joueur désigné est chargé lui-même de se faire remplacer et de prévenir le club.

Nom :………………………………………………………………….Prénom :………………………………………………………………….

SIGNATURE : ……………………………………………………….Date :……………………………………………………………………